

Service instructeur
Mission Langue et Culture
Régionales

8^{ème} Commission - N° 2007/I - 8^e/06

Service consulté

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

**AVENANT PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION DE
POLITIQUE REGIONALE DES LANGUES VIVANTES DANS
LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE**

Résumé : La convention de politique régionale des langues vivantes expire le 31 décembre 2006. En vue de faciliter la négociation d'un nouveau texte et compte tenu des importantes disponibilités, il est proposé par un avenant technique de proroger la convention 2000/2006 jusqu'au 31 août 2007.

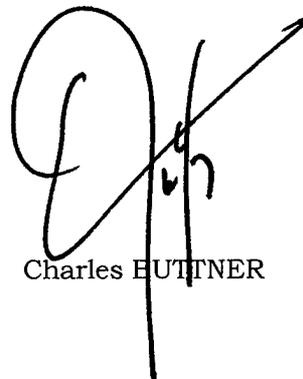
La convention de politique régionale des langues vivantes entre la Région Alsace, les Conseils Généraux du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et l'Etat, Ministère de l'Education Nationale, prend fin le 31 décembre 2006.

Il est apparu aux quatre signataires qu'il serait opportun de proroger ce texte jusqu'à la fin de l'année scolaire le 31 août 2007 afin d'approfondir les objectifs et les moyens de la future convention qui se substituera à partir de 2007 au dispositif 2000/2006.

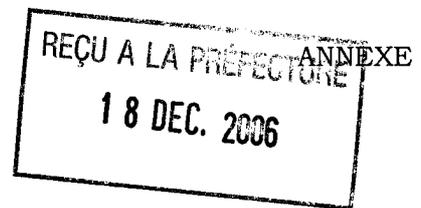
Par ailleurs les disponibilités du fonds de concours académique au 31 décembre 2006 sont estimées à 2 800 000 €. Elles permettent encore, à objectifs constants, une année civile complète de fonctionnement en 2007.

En conséquence, il est proposé à l'occasion du projet d'avenant joint en annexe de fixer le terme de la convention actuelle au 31 août 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTNER



**Prorogation de la convention du 18 octobre 2000 portant sur
la politique régionale des langues vivantes
dans le système éducatif en Alsace, période 2000 - 2006**
avenant technique

Article unique

La convention précitée, signée entre l'État, la région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui arrive à échéance le 31 décembre 2006, est prorogée jusqu'au 31 août 2007.

Les modalités financières de cette prorogation seront définies au sein de la commission quadripartite du 22 décembre 2006.

Fait à Strasbourg, le

Le ministre de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Le recteur de l'académie de
Strasbourg,
chancelier des universités d'Alsace

Le préfet de la
région Alsace

Gilles de ROBIEN

Gérald CHAIX

Jean-Paul FAUGERE

Le président du
conseil régional d'Alsace

Le président du
conseil général du Bas-Rhin

Le président du
conseil général du Haut-Rhin

Adrien ZELLER

Philippe RICHERT

Charles BUTTNER